

Pour que les chats errants deviennent des chats libres ...

Aidez-nous à les stériliser !

Notre objectif : Sensibiliser les personnes et les collectivités au problème des chats sans famille (dits « libres ») et des difficultés causées par leur prolifération.

En collaboration étroite avec la SPA de l'agglomération de Montpellier et l'association « Vétérinaires pour tous », le Conseil de Protection Féline de l'Hérault (CPF34) vient en aide à ces populations en les faisant stériliser et identifier.

Nous sollicitons les mairies et les collectivités locales pour faire appliquer l'article 211-27 du code rural qui leur donne les pleins pouvoirs pour la capture des chats non identifiés vivant en groupe dans des lieux publics afin de procéder à leur stérilisation et à leur identification.

Cette gestion raisonnée passe par des campagnes de stérilisation, avec remise sur les lieux des animaux sains.

Ces chats jouent un rôle non négligeable dans l'environnement (destructions des rongeurs, etc.) et auprès des humains (sentiment d'utilité pour les personnes qui les nourrissent).



Conseil de Protection Féline de l'Hérault
Association loi 1901 d'intérêt général
Siren: 500 848 924

Adresse postale:
CPF34
662, Avenue de la Justice
34090 MONTPELLIER

06 68 39 66 80 cpf34.asso@gmail.com

www.cpf34.com

Aidez-nous à protéger les chats libres !

Les bénévoles de notre association les nourrissent, les soignent, mais surtout les font stériliser.

Depuis 2005, l'association a pu faire procéder à la stérilisation de 600 à 900 chats par an.

Devenez bénévole ou soutenez-nous financièrement !



Notre action:

**capturer,
stériliser,
identifier,
suivre.**

Les bénévoles de l'association capturent les chats grâce à des cages pièges.



Les animaux sont ensuite amenés chez les vétérinaires qui procèdent à la stérilisation et à l'identification par tatouage.

Membres de l'association VETERINAIRE POUR TOUS, ces vétérinaires abandonnent une partie de leurs honoraires pour ces opérations.

Puis suit une période de convalescence, un jour pour les mâles, trois jours pour les femelles. Elle se fait dans des parcs aux domiciles des bénévoles.



Les animaux sociables sont remis à la SPA, les autres sur leurs lieux de vie où les bénévoles assureront suivi sanitaire et alimentaire.



Votre action:

**devenir bénévole,
faire pression auprès de votre mairie,
nous soutenir financièrement.**

Devenir bénévole

Participer aux captures, faire les allers retours chez les vétérinaires, accueillir en convalescence: votre aide sera précieuse... Et son coût pourra faire l'objet d'une déduction fiscale.

Faire pression auprès de votre mairie

Appeler les services généraux de votre mairie ou la police municipale pour signaler les chats sans maître: votre commune a l'obligation de gérer la population de chats errants sur son territoire.

Demander à ce qu'une convention de capture soit signée avec une association de protection féline, ou bien si c'est déjà fait, d'augmenter le montant de son aide.

Nous sommes là pour vous accompagner dans ces démarches.

Nous soutenir financièrement

Faute de moyens, nous ne pourrions éviter la prolifération dans tous les lieux qui nous sont signalés. Comme toutes les associations, nous avons grandement besoin de fonds.



BULLETIN DE SOUTIEN ET D'ADHESION

Le CPF34 est une association d'intérêt général.

Pour les particuliers, les sommes versées ouvrent droit à une réduction d'impôt sur le revenu de 66% du montant dans la limite de 20% du revenu imposable. Au delà, l'excédent est reportable sur 5 ans.

(Article 200 du CGI)

Exemple: pour 100€ versés, 66€ se soustraient à l'impôt dû. Votre don ne vous coûtera que 33€.

Pour les entreprises, les sommes versées ouvrent droit au crédit d'impôt mécénat de 60%.

(Article 238 bis du CGI)

Je souhaite soutenir vos actions par un don de :

- | | |
|---|-------|
| <input type="checkbox"/> Membre bienfaiteur | 15 € |
| <input type="checkbox"/> Soutien actif | 30 € |
| <input type="checkbox"/> Autre don de | ... € |

Je souhaite devenir membre du CPF34 :

- | | |
|---|-------|
| <input type="checkbox"/> Adhérent | 10 € |
| <input type="checkbox"/> Adhérent bienfaiteur | 100 € |

Je souhaite devenir bénévole :

Nom

Adresse

Téléphone(s)

mail

Conseil de Protection Féline de l'Hérault
Association loi 1901 d'intérêt général
Siren: 500 848 924



Adresse postale:
CPF34
662, Avenue de la Justice
34090 MONTPELLIER

06 68 39 66 80 cpf34.asso@gmail.com
www.cpf34.com